

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 21/03/2017

Date de la convocation 17/03/2017	L' an 2017, le 21 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de LEGRAND Didier, Maire
Date d'affichage 17/03/2017	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 8 Votants : 9	
	Présents : M. LEGRAND Didier, Maire, Mmes : BIRIE-HABAS Cécile, MILLON-THIBAUT Catherine, MISANDEAU Jeannine, MM : BOIREAU Joël, BONNEAU Cédric, DELAMARE Pierre-Yves, ROBERT Eric
	Absent(s) : Mmes : PEREIRA Véronique, ROBERT Isabelle Excusé(s) ayant donné procuration : M. HAY Sylvain à M. LEGRAND Didier Excusé(s) : Mme KAMINSKI-MILLON Aurélie
	Secrétaire : M. BONNEAU Cédric

PERSONNEL COMMUNAL

REF DELIBERATION : 2017/3/21 VOTE : unanimité PRÉSENTS 9 pouvoir POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0 VISA PREFECTURE LE	<u>PERSONNEL CONTRACTUEL</u> <u>REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT ABSENT</u> VU la loi du 26/01/1984 modifiée, Considérant l'absence pour maladie d'un adjoint administratif, depuis le 28/02/2017 jusqu'au 30/04/2017, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au recrutement par un contrat à durée déterminée d'un adjoint administratif contractuel à temps complet pour remplacer l'agent titulaire, du 27/03/2017 au 30/04/2017 LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, A l'unanimité, - AUTORISE Monsieur le Maire à recruter par le biais d'un contrat à durée déterminée un adjoint administratif non titulaire à temps complet pour remplacer un adjoint titulaire à temps complet momentanément absent, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée - DIT que le contrat débutera le 27/03/2017 et se terminera le 30/04/2017, - DIT que la durée hebdomadaire de cet agent est de 35 heures, - DIT que la rémunération correspondra au 1er échelon de l'échelle C1 des adjoints administratifs territoriaux - AUTORISE en conséquence Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent - DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget 2017
---	---

AFFAIRES DIVERSES

REF DELIBERATION : 2017/3/22 VOTE : unanimité PRÉSENTS 9 pouvoir POUR 9 CONTRE 0 ABSTENTION 0 VISA PREFECTURE LE	VU la délibération du 03/03/2016 actant l'accord de principe pour engager une phase de réflexion préalable à la création d'une Commune nouvelle et les études de faisabilité, VU la délibération en date du 7/07/2016, portant création d'un comité de pilotage composé de - Monsieur le Maire - Madame Jeannine MISANDEAU, adjointe - Monsieur Bernard LUMINEAU adjoint CONSIDERANT le décès de Monsieur Bernard LUMINEAU le 25 février 2017,
---	---

	CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer Monsieur Bernard LUMINEAU par un autre adjoint Après avoir réceptionné la ou les candidatures des adjoints : Monsieur Joël BOIREAU adjoint présente sa candidature LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE à la nouvelle constitution du comité de pilotage composé comme suit : - Monsieur le Maire - Madame Jeannine MISANDEAU, adjointe - Monsieur Joël BOIREAU, adjoint
--	--

LEGRAND Didier	<i>BIRIE-HABAS Cécile</i>	KAMINSKI-MILLON Aurélie ////////////////////
MISANDEAU Jeannine	DELAMARE Pierre-Yves	<i>BONNEAU Cédric</i>
	<i>ROBERT Isabelle</i> ////////////////////	HAY Sylvain ////////////////////
MILLON-THIBAUT Catherine	<i>PEREIRA Véronique</i> ////////////////////	ROBERT Eric
BOIREAU Joël		